

Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA)  
Ministère de l'Environnement, Royaume du Maroc

Etude sur les Directives Nationales  
pour la Gestion des Déchets Solides  
au Royaume du Maroc

Rapport Final

Volume 3

Le plan d'action de la GDS

Août 1997

JICA LIBRARY  
  
J 1138915 (2)

EX Corporation  
&  
Yachiyo Engineering Co., Ltd.

SSS

JR

97-087



Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA)  
Ministère de l'Environnement, Royaume du Maroc

Etude sur les Directives Nationales  
pour la Gestion des Déchets Solides  
au Royaume du Maroc

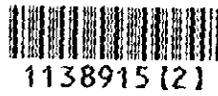
Rapport Final

Volume 3

Le plan d'action de la GDS

Août 1997

EX Corporation  
&  
Yachiyo Engineering Co., Ltd.



1138915 (2)

أنا أساهم في نظافة مدينتي

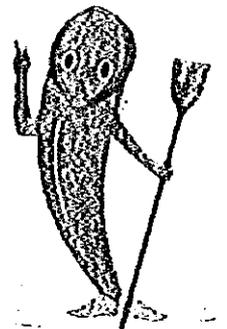


أنا أساهم في نظافة مدينتي... وأنت؟



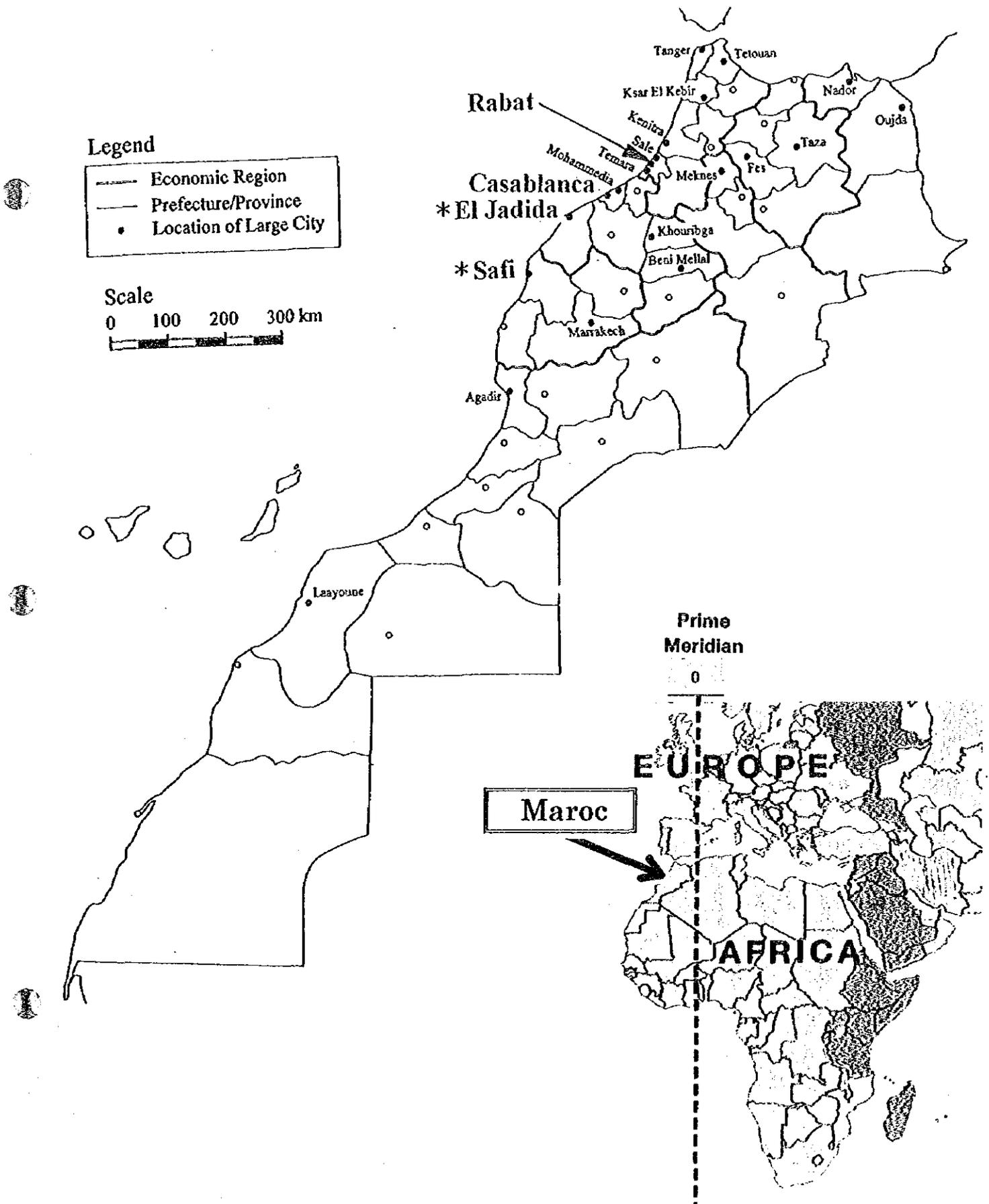
مدينة أسفي

وزارة الداخلية - وزارة البيئة  
الوكالة اليابانية للتعاون الدولي





# Carte de position du Maroc



\* Safi et El Jadida font l'objet de l'étude de 2ème année du présent projet.



Taux d'échange en juin 1997 : 1 Dairham = 0,115 dollar US = 13 yen

## ABREVIATIONS ET SIGLES

µg	microgramme
AEPI	Alimentation en Eau Potable et Industrielle
AH	Administration de l'Hydraulique
CERED	Centre d'Études et de Recherches Démographiques
CNE	Conseil National de l'Environnement
CO	Monoxyde de carbone
Cr	Chrome
CSE	Conseil Supérieur de l'Eau
CRE	Conseil Régional de l'Environnement
BMH	Bureau Municipal de la Santé
DBO <sub>5</sub>	Demandes Biologiques en Oxygènes (cinq jours)
DCO	Demandes Chimique en Oxygène
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
dh	dirham marocain
EIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
FEC	Fonds d'Équipement Communal
GDS	Gestion de déchets solides
GDSM	Gestion de déchets solides municipaux
GTZ	Agence allemande d'aide au développement
ha	hectare
HC	Hydrocarbones insaturés
IDA	Institut Allemand de Développement
ISPM	Institut Scientifique des Pêches Maritimes
MAMVA	Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole
ME	Ministère de l'Environnement
MEI	Ministère d'État à l'Intérieur
MES	Matières en Suspension
METAP	Programme d'Assistance Technique pour la Protection de l'Environnement en Méditerranée
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTP	Ministère des Travaux Publics
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MFIE	Ministère des Fiances et des Investissements Extérieurs
MCE	Ministère du Commerce Extérieur
N	Azote
NO <sub>x</sub>	Oxydes d'azote
O <sub>3</sub>	Ozone
OCDE	Organisation pour la Coopération Économique et le Développement
ODEP	Office d'Exploitation des Ports

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEP	Office Nationale de l'Eau Potable
ONEM	Observatoire National de l'Environnement du Maroc
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ORMVA	Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole
P	Phosphore
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
Pb	Plomb
PGE	Projet de Gestion de l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIE	Produit Intérieur Environnement
PNB	Produit National Brut
PN	Promotion Nationale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPIDE	Réseau des Acteurs Partenaires en Information et Données sur l'Environnement
REEM	Rapport annuel sur l'État de l'Environnement
RNSP	Réseau National de la Surveillance de la Pollution
SNPED	Stratégie Nationale pour la Protection de l'Environnement et le Développement Durable
SIDE	Système d'information et Données sur l'Environnement
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre
SSE/PE	Sous-secrétariat d'État auprès du Ministre d'État à l'Intérieur chargé de la Protection de l'Environnement
TEP	Tonnes Équivalent Pétrole
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
USAID	Agence Américaine d'Aide au Développement International
USEPA	Agence Américaine de Protection de l'Environnement

# **Rapport Final**

## **Table des matières**

La marque “\*” est mise au présent chapitre et à la présente partie.

- Volume 1 Les directives pour les politiques et actions nationales de la GDS**
- Partie 1 La stratégie nationale de la GDS
  - Partie 2 Les lois, les institutions et le finances
  - Partie 3 Les déchets industriels et les déchets spéciaux
  - Partie 4 Les déchets infectieux
- Volume 2 Les directives pour l'amélioration de la GDS des collectivités locales**
- Partie 1 La gestion et le système institutionnel
  - Partie 2 Les directives techniques
- \*Volume 3 Le plan d'action de la GDS**
- Volume 4 Plans pour la gestion des déchets solides pour Safi et El Jadida**
- Partie 1 Le plan de la GDS pour Safi
  - Partie 2 Projet de Site de Décharge pour El Jadida
- Volume 5 La description sommaire**
- Volume 6 Rapports de support**  
Les conditions actuelles de la GDS au Maroc
- Volume 7 Cahier de données**  
Les appendices au plan de la GDS pour Safi
- Volume 8 Sommaire en japonais**

# Table des matières

## Volume 3 : Plan d'action de la GDS

	Page
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 OBJECTIFS DE L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION	5
CHAPITRE 2 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION	7
2.1 principes d'élaboration d'un plan d'action	7
2.2 points de mire	7
2.3 Objectifs généraux	7
2.4 Actions à viser	8
CHAPITRE 3 PLAN D'ACTION	11
3.1 Plan d'action pour l'établissement du cadre administratif	11
3.2 Plan d'action pour le développement de la gestion des déchets municipaux	14
3.3 Plan d'action pour une bonne élimination des déchets spéciaux	21
3.4 Plan d'action pour l'établissement d'un système d'élimination des déchets infectieux	27
3.5 Sensibiliser la population	29
CHAPITRE 4 COUT ET SUIVI D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION	31
4.1 Disposer de fonds par le biais de la coopération internationales	31
4.2 Mettre en place une cellule de coordination de l'exécution du plan d'action	32
4.3 Renouveler le plan d'action	32

# LISTE DES TABLES

## Volume 3

Tableau 3.1-1	Plan d'action pour l'élaboration de la loi sur les déchets et des critères d'élimination	13
Tableau 3.2-1	Plan d'action pour l'amélioration de la GDS des collectivités locales	16
Tableau 3.2.2	Calendrier d'actions pour pont-bascule	17
Tableau 3.2-3	Plan du projet-pilote de site d'élimination contrôlée	19
Tableau 3.2.4	Calendrier d'amélioration des sites existants	20
Tableau 3.2-5	Plan d'action pour la privatisation	21
Tableau 3.3-1	Plan d'action pour le contrôle des déchets spéciaux	23
Tableau 3.3-2	Plan d'action pour l'amélioration de la GDS dans l'enceinte des unités de production	24
Tableau 3.3.3	Plan d'action pour l'aménagement des installations d'élimination de déchets spéciaux	26
Tableau 3.4.1	Plan d'action pour l'établissement d'un système intra-hospitalier	27
Tableau 3.4.2	Plan d'action pour l'aménagement des installations d'élimination des déchets infectieux	28
Tableau 4.1.1	Estimation des coûts d'exécution du plan d'action	31

THE HISTORY OF THE  
CITY OF BOSTON

FROM THE FIRST SETTLEMENT TO THE PRESENT TIME  
BY  
JOHN H. COLEMAN  
IN TWO VOLUMES.  
VOL. I.



# ETUDE A L'ECHELLE NATIONALE SUR LE PROJET DE GESTION DES DECHETS SOLIDES AU MAROC

## INTRODUCTION

### 1. Objectifs de l'étude

A la requête du Gouvernement du Maroc, la présente étude a été diligentée par l'Agence Internationale de Coopération Internationale (abrégée ci-après, JICA) pour l'aider à établir la gestion des déchets solides au Maroc. La JICA a confié la présente étude à deux entreprises, EX Corporation, et Yachiyo Engineering Co.Ltd., qui en ont été chargé conjointement. Pour les besoins de la présente étude, ces deux entreprises ont mis sur pied une Mission d'étude. La présente étude a été effectuée sous l'action conjointe des parties japonaise et marocaine.

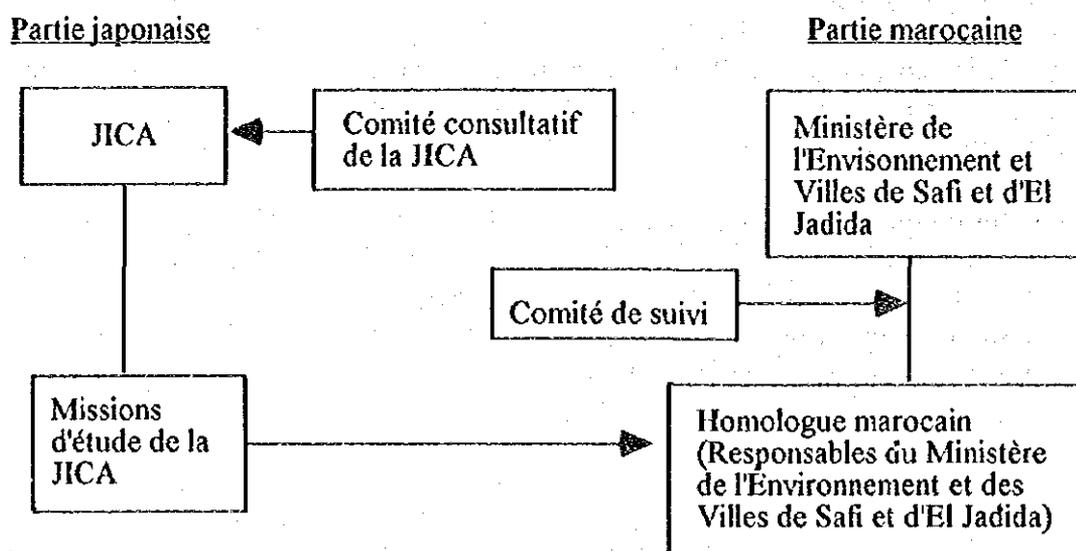
EX Corporation, et Yachiyo Engineering Co.Ltd., qui en ont été chargé conjointement. Pour les besoins de la présente étude, ces deux entreprises ont mis sur pied une Mission d'étude. La présente étude a été effectuée sous l'action conjointe des parties japonaise et marocaine.

La présente étude a été réalisée sur une durée d'un an de fin janvier 1996 à fin juillet 1997. Elle est divisée en deux phases: la Phase I qui va jusque fin septembre 1996 et la phase II qui va de cette date jusque juillet 1997. L'objectif de la Phase I a consisté à comprendre la situation actuelle de la gestion des déchets solides au Maroc et à définir un plan d'action et des directives pour l'administration de sa gestion. L'objectif de la Phase II a consisté à appliquer ces directives dans les municipalités régionales et à les ajuster à partir des résultats obtenus. Les villes de Safi et El Jadida ont été sélectionnées pour la Phase II. Pour la ville de Safi, nous avons défini un Projet d'amélioration de la gestion des déchets solides sur la base de directives et nous avons n ddes déchets solides au Maolides au Maroc et à définir un plan d'action et des directives pour l'administration de sa gestion. L'objectif de la Phase II a consisté à appliquer ces directives dans les municipalités régionales et à les ajuster à partir des résultats obtenus. Les villes de Safi et El Jadida ont été sélectionnées pour la Phase II. Pour la ville de Safi, nous avons défini un Projet d'amélioration de la gestion des déchets solides sur la base de directives et nous avons également réalisé des démonstrations (projets pilotes) destinées à sensibiliser la population. Parallèlement, nous avons défini un plan du site d'élimination finale des déchets solides pour la ville d'El Jadida. Il est espéré que les plans qui ont été élaborés et les projets de démonstration qui ont été réalisés fonctionneront comme des modèles pour les collectivités locales régionales

### 2. Organisation de l'étude

Le système de la présente étude est indiqué dans l'organigramme ci-dessous. La présente étude consiste en une étude conjointe composée de la Mission d'étude de la JICA (Chef de mission: M. Ohno) et sa contrepartie marocaine. En dehors des membres de la Mission d'étude, le Ministère de l'Environnement, les responsables de la

présente étude est principalement le Ministère de l'Environnement. Afin d'assurer le bon déroulement de la présente étude au Maroc, un Comité de suivi composé de représentants du Ministère de l'Environnement, du Ministère d'Etat à l'intérieur, du Ministère de la Santé Publique, et du Ministère des Travaux Publics, du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a été mis en place. La présidence de ce Comité de suivi est assurée par Mme. Bani Layachi, Directeur de la direction de l'Observation, des Etudes et de la coordination près le Ministère de l'environnement. Pour la partie japonaise, un Comité de gestion des opérations a été mis en place dont la présidence est assurée par M. Tanaka, Directeur du Département de la Gestion des Déchets Solides de l'Institut National de la Santé Publique.



### 3. Rapports

Dans le cadre de la présente étude ont été rédigés les rapports suivants:

- 1) Rapport de commencement
- 2) Rapport d'avancement (1)
- 3) Rapport intérimaire
- 4) Rapport d'avancement (2)
- 5) Projet du Rapport final
- 6) Rapport final

Le rapport final est structuré comme suit :

- Volume 1** Les directives pour les politiques et actions nationales de la GDS
- Partie 1 La stratégie nationale de la GDS
  - Partie 2 Les lois, les institutions et le finances
  - Partie 3 Les déchets industriels et les déchets spéciaux
  - Partie 4 Les déchets infectieux
- Volume 2** Les directives pour l'amélioration de la GDS des collectivités locales
- Partie 1 La gestion et le système institutionnel
  - Partie 2 Les directives techniques
- Volume 3** Le plan d'action de la GDS
- Volume 4** Plans de gestion des déchets solides pour Safi et El Jadida
- Partie 1 Le plan de gestion des déchets solides pour Safi
  - Partie 2 Projet de Site de Décharge pour El Jadida
- Volume 5** La description sommaire
- Volume 6** Rapports de support  
Les conditions actuelles de la gestion des déchets solides au Maroc
- Volume 7** Cahier de données  
Les appendices au plan de gestion des déchets solides
- Volume 8** Sommaire en japonais

Tous les volume sauf le volume 8 ont été préparés en anglais et en français.

#### **4. Les programmes d'action nationale pour la gestion des déchets solides**

L'équipe de l'étude mixte composée du Ministère marocain de l'Environnement et de la délégation japonaise de la JICA a abouti à l'établissement d'une politique nationale de la GDS, des directives pour l'administration de la GDS et des directives pour l'amélioration de la GDS au niveau des collectivités locales.

Le volume 1 a proposé une stratégie nationale de la GDS en commençant par l'éclaircissement des rôles de l'État à propos de la GDS et en démontrant ainsi la politique nationale et les actions à prévoir par l'État pour le développement de la GDS au niveau des collectivités locales et pour la promotion de l'élimination adéquate des déchets spéciaux. Les volumes 2 à 6 décrivent les principes et le contenu des actions à prendre par l'État.

La phase suivante est l'exécution de la politique et des projets proposés qui sont élaborés dans une perspective à long terme. Ils contiennent donc beaucoup à réaliser. Il n'est pas convenable de tenter de tout réaliser d'un seul coup avec un plan d'exécution

à court terme. Il faut énoncer l'ordre de priorité des actions tout en tenant compte des ressources nationales non illimitées de sorte que ces actions puissent être réalisées systématiquement. C'est dans ce contexte que le présent rapport va proposer un plan d'action à suivre par l'État de 1997 à 2001 (5 ans).

Les présents chapitres ont été préparés pour des discussions internes par les personnes concernées. Si une proposition quelconque est exposée ci-après, elle devra être suffisamment étudiée en concert avec les autorités compétentes. Il serait encore préférable qu'elle soit adoptée par le Conseil National de l'Environnement.

Ce plan d'action porte sur les quatre (4) chapitres suivants: le premier chapitre démontre les objectifs de l'élaboration d'un plan d'action, le deuxième chapitre décrit les points de mire de ce plan d'action. Le troisième est un chapitre principal qui démontre l'ensemble des actions. Le chapitre 4 est consacré à la description relative à la gestion d'exécution ainsi que les mesures nécessaires à prendre pour une bonne exécution de ces actions.

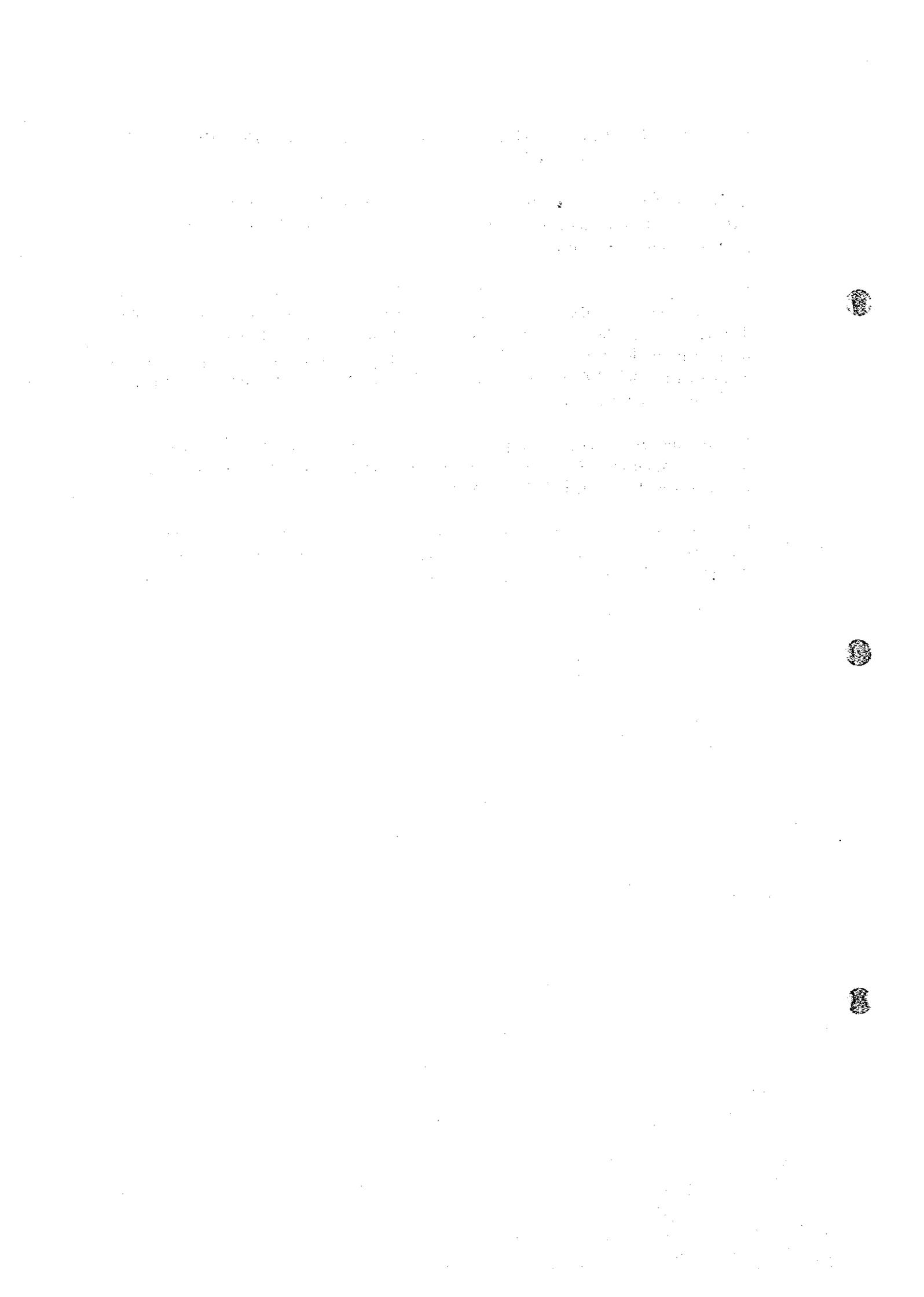
## CHAPITRE I LES OBJECTIFS DE L'ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION

Il reste au Maroc encore beaucoup à discuter pour résoudre les problèmes de déchets. Cependant, ce qui est plus important, c'est de commencer à réaliser les projets inspirés pour surmonter ces problèmes.

Les projets inspirés ne sont que les idées quand ils ne sont pas réalisés. Malgré toute volonté ambitieuse, s'il y a trop de projets à réaliser, il est très difficile, voire impossible, de les réaliser rapidement. Il faut planifier les actions à exécuter étape par étape. Aussi faudra-t-il que les responsables de l'État et sa population établissent et partagent un consensus mutuel. Il faut se rendre compte également que les ressources nationales à mobiliser ne sont pas illimitées.

Les cinq années à venir sera une période de fondation d'une base de la GDS marocaine, donc très importante. Ces 5 ans de travail (la planification et l'exécution des actions) détermineront le sort de la GDS marocaine.

Le présent plan d'action a pour objectif de démontrer les actions à prendre par l'État pour la fondation de la base nécessaire pour l'amélioration de la GDS au Maroc, qui doit être une des perspectives d'avenir du pays.



## CHAPITRE 2 LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

### 2.1 Les principes d'élaboration d'un plan d'action

Le premier principe exprime qu'un plan d'action doit être établi de manière à ce qu'il puisse contribuer au bien-être du public et au développement durable du pays.

Le deuxième principe note que les actions à planifier devront être des actions qui assurent le pays d'un pas en avance vers l'avenir.

Le troisième principe signale que les actions à planifier devront être des actions réalisables.

Le quatrième principe insiste que les actions à planifier devront être un travail qui en vaut la peine pour les personnes concernées sur le terrain.

### 2.2 Les points de mire

Toute la population marocaine est, d'une part, en droite de jouir d'une vie saine et propre et, d'autre part, obligée de protéger le territoire national pour le maintien de cette vie saine et propre. Elle doit s'efforcer de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie du citoyen dans l'esprit du maintien du développement national.

D'où les points de mire suivants:

1. Toute personne peut jouir d'une vie saine et propre;
2. Toute personne doit protéger son pays contre toute pollution environnementale;
3. Que la génération future puisse hériter d'un meilleur environnement;
4. L'économie nationale continue de se développer durablement;
5. Qu'un bel environnement soit nécessaire pour promouvoir le tourisme.

Le développement de la GDS devra donc développer les opportunités commerciales, la possibilité de l'emploi et augmenter les revenus de la population.

### 2.3 Les objectifs généraux

Les cinq ans à venir seront une période de fondation de la base de la GDS marocaine. Cette base sera fondée par des actions pour consolider le cadre légal et institutionnel ainsi que le système d'administration, moyennant le développement des ressources humaines et l'exploitation des projets-pilotes. D'où vient les objectifs qui se posent comme suit:

1. Aménager le cadre légal et institutionnel ainsi que le système d'administration dans le domaine de la GDS dans ces 5 ans,
2. Former le cadre personnel clé chargé du développement de la GDS;
3. Réaliser des projets-pilotes comme point d'appui pour l'avenir.

## **2.4 Les actions à viser**

Les actions à viser d'ici 2001 se posent comme suit:

### **1) Les actions pour l'établissement d'un système législatif, juridique, institutionnel et administratif**

Ces actions sont les plus prioritaires. Elles devront être accomplies à tout prix. Le système d'administration sera consolidé au travers de l'exploitation des ressources humaines.

1. Établir les lois et les critères d'élimination, créer une section d'exécution pour la mise en place des programmes nationaux;
2. Viser à former un personnel clé composé de 5 à 10 personnes clé de ce domaine.

### **2) Les actions pour l'amélioration de la GDS au niveau des collectivités locales**

Réaliser les projets-pilotes dans les cinq ans et former le personnel, ceci servira d'une base de l'amélioration de la GDS marocaine. Viser la qualité plutôt que le nombre de projets pour lancer l'état d'aujourd'hui sur le progrès de demain.

1. Former au moins 50 personnes clé chargées de la GDS municipaux;
2. Faire élaborer des plans d'amélioration pour 20 ou 30 collectivités locales
3. Faire construire 3 ou 5 sites d'élimination contrôlée;
4. Inciter le secteur privé à réaliser plusieurs projets type;
5. Réhabiliter les décharges sauvages.

### **3) Les actions pour la mise en conformité de la gestion des déchets industriels et spéciaux**

Il faut améliorer l'ensemble de la GDS marocaine en commençant par la formation du personnel des entreprises clé en GDS performant aussi bien dans le pays qu'à l'étranger et identifier et localiser les origines de déchets spéciaux en vue d'aménager des installations d'élimination.

1. Former 20 ou 30 meilleurs entreprises de bonne GDS;
2. Former au moins 10 ou 20 personnes clé du secteur privé dans le domaine de l'élimination des déchets industriels et spéciaux;
3. Inciter le secteur privé à la réalisation des plusieurs projets type;
4. Promouvoir l'aménagement des installations d'élimination des déchets spéciaux.

#### **4) Les actions pour la mise en conformité de la gestion de déchets infectieux**

A l'instar de ce qui est proposé plus haut, il faut viser à vulgariser à l'échelle nationale une bonne gestion de déchets infectieux en formant les institutions clé. Viser en même temps à étudier immédiatement l'introduction des techniques d'élimination pour la réalisation des installations d'élimination de déchets infectieux .

1. Former 20 ou 30 meilleurs établissements médico-sanitaires exemplaires à suivre;
2. Inciter le secteur privé à la construction des installations d'élimination type.

#### **5) Les actions pour la sensibilisation de la population**

Saisissant une variété d'occasions, il faut effectuer continuellement la distribution des informations, l'éducation environnementale et la campagne de sensibilisation pour intensifier le sens de la gestion de déchets et de l'environnement de la population.

1. Sensibiliser la population aux problèmes de déchets et de l'environnement.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data management. It discusses how advanced software solutions can streamline data collection, storage, and analysis, thereby improving efficiency and accuracy.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data security and privacy. It provides guidance on implementing robust security measures to protect sensitive information from unauthorized access and breaches.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It stresses the importance of ongoing monitoring and evaluation to ensure that data management practices remain effective and aligned with the organization's goals.



## **CHAPITRE 3 LE PLAN D'ACTION**

### **3.1 Le plan d'action pour l'établissement du cadre administratif**

Pour une bonne gestion des déchets produits au niveau national, un système d'exécution des lois et des règlements est indispensable. Aussi est-il nécessaire de définir les critères de jugement de la conformité de toute élimination des déchets vis-à-vis de la réglementation.

D'où les trois actions suivantes:

1. Instituer immédiatement la loi sur les déchets;
2. Établir les critères d'élimination;
3. Renforcer le système d'administration de l'État.

#### **3.1.1 Instituer immédiatement la loi des déchets**

L'élaboration d'un cadre légal constitue une des priorités pour l'amélioration de la GDS, raison pour laquelle, cette tâche constitue une des premières à réaliser dans le cadre de ce plan d'action.

##### **1) Objectifs**

Élaborer et présenter à l'assemblée nationale un projet de loi sur les déchets pour résoudre tout problème causé par l'absence du cadre légal, juridique et réglementaire.

##### **2) Calendrier**

Élaborer ledit projet de loi avant fin 1998 en collaboration avec les autorités compétentes, les experts en droit, les spécialistes de déchets, etc. pour le présenter à l'assemblée nationale.

S'efforcer de promulguer la loi des déchets avant l'an 2000.

Préparer parallèlement les décrets et réglementations avant l'an 2001.

##### **3) Le système d'exécution**

Désigner au niveau du ME le personnel chargé de l'élaboration du projet de loi sur les déchets.

Mettre en place une commission de travail chargée de l'élaboration du projet de loi, composée de représentants des autorités compétentes, des scientifiques, etc.

Mettre en place le secrétariat de cette commission dans le ME et lui confier la mission de rassembler des informations relatives aux lois occidentales sur les déchets et d'élaborer les premières ébauches de la loi.

### **3.1.2 L'établissement d' les critères d'élimination**

#### **1) Objectifs**

Parallèlement à la rédaction du projet de loi, il faut étudier les critères d'élimination qui sont indispensables à l'exécution de la loi.

A la promulgation de la loi, ce projet de normes et standards passera au Conseil des ministres pour le promulguer au titre de décret.

Préliminairement à cette promulgation, publier ce projet au titre de circulaire gouvernemental sous forme de directives de l'élimination normalisée.

#### **2) Calendrier**

Le calendrier d'exécution est comme suit:

- a. Élaborer les critères d'élimination;
- b. Élaborer les critères techniques des installations d'élimination.

Il faut élaborer immédiatement les critères d'enfouissement définissant les déchets ultimes à éliminer dans les sites d'élimination par enfouissement.

Parallèlement à ce travail, étudier les critères techniques des installations d'élimination et de traitement intermédiaire.

Ces critères seront élaborés avant fin 1998 comme critères n'ayant pas d'effet réglementaire. Ils devront servir à guider dans l'immédiat tout le personnel concerné sous la propre responsabilité du gouvernement.

#### **3) Le système d'exécution**

Il faut disposer le personnel spécifique au niveau du ME.

Mettre en place au sein du ME des commissions de travail qui sont chargées de l'étude de base des critères d'élimination et des critères techniques des installations d'élimination, des critères techniques d'élimination et de traitement intermédiaire des déchets spéciaux.

Les autorités compétentes concernées collaboreront avec ces commissions de travail.

**Tableau 3.1-1 Plan d'action pour l'élaboration de la loi sur les déchets et des critères d'élimination**

	1997	1998	1999	2000	2001
a. <i>Élaboration et normalisation de la loi sur les déchets</i>					
b. <i>Élaboration des critères d'élimination</i>					
<i>Critères d'élimination</i>					
<i>Critères d'élimination des déchets spéciaux</i>					
<i>Critères d'enfouissement provisoires</i>					
<i>Circulaire et directives de critères d'élimination</i>					
<i>Conversion des critères en règlements</i>					
c. <i>Élaboration des critères des installations</i>					
<i>Critères techniques des installations d'élimination</i>					
<i>Critères techniques des installations d'élimination des déchets spéciaux</i>					
<i>Critères techniques des installations d'élimination des déchets infectieux</i>					
<i>Circulaire et directives des critères</i>					
<i>Conversion des critères en normes et standards réglementaires</i>					

### **3.1.3 Renforcer le système d'administration de l'État**

#### **1) Objectifs**

Établir un système d'administration nécessaire pour mener à bien la GDS au niveau nationale.

## **2) Calendrier**

Les trois actions suivantes seront réalisées dans l'immédiat:

- a. Coordonner les tâches à répartir entre les autorités compétentes concernées;
- b. Consolider la commission nationale de déchets;
- c. Mettre en place un service chargé de la lutte contre la pollution environnementale.

Pour faire face aux différents problèmes de déchets, il faut renforcer la commission nationale de déchets attachée au Conseil National de l'Environnement jusqu'à novembre 1996 tout en mettant en place une sous commission de déchets spéciaux.

Conformément à la Charte Communale, il faut étudier la mise en place des agences régionales ayant pour mission le contrôle des problèmes de déchets et de pollution environnementale au niveau de chaque région.

### **3.2 Le plan d'action pour le développement de la gestion des déchets municipaux**

Pour une bonne collecte des déchets municipaux et une bonne gestion des sites d'élimination contrôlée au niveau des collectivités locales, les 5 actions suivantes sont à prévoir:

1. l'amélioration de la GDS des collectivités locales;
2. l'introduction de la technique de pont-bascule et mesurer la quantité de déchets;
3. la réalisation d'un projet-pilote d'élimination contrôlée;
4. la réhabilitation des sites de décharge existants;;;
5. la promotion de la privatisation.

#### **3.2.1 Améliorer la GDS des collectivités locales**

##### **1) Objectifs**

Par l'introduction des techniques de gestion pratiquées dans le secteur privé, les collectivités locales peuvent améliorer la gestion des déchets solides pour élever le niveau du service et l'efficacité des opérations tout en réduisant au maximum des coûts supplémentaires à encourir.

##### **2) Calendrier**

Le calendrier porte sur:

- a. l'organisation des séminaires pour les administrateurs;
- b. la formation des ingénieurs municipaux;
- c. l'élaboration des plans d'amélioration et leur exécution.

**a. L'organisation des séminaires pour les administrateurs**

**(1) Participants**

Ces séminaires seront organisés pour les Présidents, les Secrétaires Généraux et les Adjoints des collectivités locales, vu leur rôle et responsabilité dans l'amélioration de la GDS.

**(2) Périodicité**

9 séminaires seront organisés avant l'an 2001; 2 séminaires par an (1 séminaire, la première année).

**(3) Le contenu du séminaire**

Un séminaire d'une journée entière comme programme de base la GDS pendant la matinée et l'étude des cas de référence dans l'après-midi.

**b. La formation des ingénieur cadres**

**(1) Personnes à former**

- la formation des ingénieurs municipaux et des chefs d'équipe d'intervention.
- la formation de 100 % des ingénieurs municipaux avant l'an 2001.

**(2) Périodicité et durée**

1 stage de 10 jours par an, 4 stages avant 2001.

**(3) Textes et contenu de la formation**

Le contenu de la formation porte sur la connaissance théorique de la gestion de base, la présentation des projets de référence, l'exercice pratique, la démonstration simulée, etc. avec six (6) formateurs respectivement chargés de: l'environnement, le système institutionnel, la gestion, la quantité et la qualité, la collecte et l'élimination de déchets.

Les formateurs confectionnent leurs textes de formation.

Le cours d'exercice pratique porte sur la planification de la gestion et des opérations de collecte.

La démonstration simulée porte sur l'explication à un président imaginaire donnée par les stagiaires sur la base des résultats qu'ils ont obtenus durant leurs cours d'exercice.

**(4) Séminaires de suivi**

Tout en maintenant le rapport avec les formateurs, les stagiaires rassemblent les informations et les résultats de leur travail pratique sur le terrain et les exposeront au cours du séminaire.

Cette expérience sera reflétée sur le contenu de la formation qui suit.

**Tableau 3.2-1 Plan d'action pour l'amélioration de la GDS des collectivités locales**

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>a. Séminaires au sommet</b>					
Préparation	—				
Exécution	●	●	●	●	●
<b>b. Formation</b>					
Préparation	—				
Exécution		●	●	●	●
Séminaire de suivi				---	---
<b>c. Plans d'amélioration</b>					
Instruction sur l'élaboration		—	—	—	—
Exécution				—	—

**c. L'élaboration des plans d'amélioration de la GDS au niveau des collectivités locales**

Il faut identifier 20 ou 30 communes urbaines prioritaires sélectionnées selon la gravité des problèmes de la gestion des déchets, l'importance démographique, la dimension de l'effort d'amélioration de la GDS...

Il faut inciter ces communes urbaines à élaborer leur plan d'amélioration de la GDS selon les directives nationales au niveau municipal rédigées par l'étude mixte maroco-japonaise.

Les encourager aussi à la mise à l'exécution du plan.

Suivre l'avancement des travaux d'amélioration et organiser une concensus entre ces communes pour qualifier la ville qui a obtenu les meilleurs résultats.

### 3) Le système d'exécution

Désigner au sein du ME le personnel pour préparer un système d'exécution en collaboration avec le MEI en ce qui concerne les séminaires et la formation.

Désigner au sein du ME le personnel chargé de l'instruction sur l'élaboration des plans d'aménagement de la GDS régionale.

#### 3.2.2 Introduire la technique de pont-bascule et la gestion quantitative de déchets

##### 1) Objectifs

Encourager l'introduction de la technique de pont-bascule dans les sites d'élimination en vue de collecter des données fiables relatives à la quantité de déchets qui permettront d'évaluer l'efficacité de la collecte et d'étudier l'amélioration de la gestion actuelle des déchets municipaux.

##### 2) Calendrier

Les actions seront exécutées selon le calendrier suivant:

**Tableau 3.2.2 Calendrier d'actions pour pont-bascule**

	1997	1998	1999	2000	2001	
Projet-pilote de pont-bascule						
Vulgarisation à l'échelle nationale						

##### a) Identification des communes pour le projet-pilote

Sélectionner 5 ou 10 collectivités-pilotes parmi les communes urbaines et les communes ambitieuses pour y effectuer la mesure quantitative de déchets et ce afin d'améliorer la gestion.

##### b) Jouer le rôle intermédiaire pour introduire la technique et instruire sur la mesure quantitative de déchets

Assister à l'introduction du pont-bascule et instruire sur la gestion quantitative de déchets.

##### c) Evaluation des résultats du projet

Organiser les occasions de confronter les résultats et échanger les données engendrés par l'introduction de la technique de pont-bascule.

Refléter les résultats de ces occasions sur les séminaires et les cours de formation.

### **3) Le système d'exécution**

Ledit personnel chargé de l'élaboration des plans d'amélioration de la GDS régionale tâchera d'instruire sur l'introduction de la technique de pont-bascule.

#### **3.2.3 Réaliser un projet-pilote d'élimination contrôlée**

##### **1) Objectifs**

Construire des sites d'élimination contrôlée comme modèle à suivre.

L'expérience de ce projet-pilote sera valorisée lors de l'élaboration des directives techniques de construction et de fonctionnement des installations d'élimination contrôlée et ce pour guider les prochains projets de construction de telles installations dans le futur.

##### **2) Calendrier**

Le calendrier porte sur:

- a. la construction de 3 ou 5 sites d'élimination contrôlée;
- b. l'élaboration des directives techniques concernant la construction et le fonctionnement des installations d'élimination contrôlée;
- c. l'orientation à la vulgarisation des expériences aux autres collectivités.

Il faut sélectionner les sites de projet-pilote au cours de 1997 et terminer l'étude avant fin 1997 pour achever la construction avant fin 1999.

Avec l'expérience à travers cette construction de la préparation des cahiers des charge, de l'estimation des coûts, etc., préparer un document "les directives de construction et de fonctionnement des installations d'élimination contrôlée" et le distribuer aux collectivités locales.

Réaliser plusieurs sites d'élimination contrôlée avant l'an 2001 sur la base de ces directives.

**Tableau 3.2-3 Plan du projet-pilote de site d'élimination contrôlée**

	1997	1998	1999	2000	2001
a. Construction d'un site de décharge modèle					
Étude	—————				
Construction		—————			
Mise en route du site				—————	
b. Élaboration des directives techniques		—————			
c. Vulgarisation et orientation				—————	

### 3) Le système d'exécution

Mettre en place au sein du ME une équipe d'exécution du projet-pilote et organiser une commission de suivi en collaboration avec le MEI et le MTP.

#### 3.2.4 Orienter l'amélioration des sites de décharge existants

##### 1) Objectifs

Évaluer la situation actuelle des sites de décharge existants des collectivités locales et ce dans le but d'apporter d'éventuelles mesures d'amélioration aux sites prioritaires affectant gravement le milieu environnant.

##### 2) Calendrier

Le calendrier porte sur:

- a. l'étude d'évaluation des sites de décharge existants;
- b. l'orientation à la préparation des plans d'amélioration;
- c. l'exécution des plans d'amélioration.

**Tableau 3.2.4 Calendrier d'amélioration des sites existants**

	1997	1998	1999	2000	2001
a. Étude d'évaluation des sites de décharge existants					
b. Préparation des plans d'amélioration					
c. Encouragement à la réalisation des plans d'amélioration					

Effectuer une étude à l'échelle nationale pour la prise de connaissance des sites de décharge existants dans le but d'évaluer les effets réels des sites des grandes villes ou des communes déjà déclarées en y faisant une visite d'évaluation.

Après l'évaluation, il faut identifier les sites de décharge particulièrement critiques, responsables des effets négatifs pour leur environnement et nécessitant d'urgentes mesures d'amélioration et conseiller aux collectivités locales impliquées de préparer leurs plans d'amélioration.

Leur fournir les conseils techniques d'amélioration.

Les orienter à s'assurer d'un fonds d'exécution tout en prenant les mesures nécessaires à la réalisation de cette amélioration.

### 3) Le système d'exécution

Désigner au sein du ME le personnel chargé des problèmes d'élimination de déchets de la GDS pour promouvoir le calendrier d'exécution.

### 3.2.5 Promouvoir la privatisation

#### 1) Objectifs

Étudier l'efficacité de la privatisation de la GDS des collectivités locales.

Synthétiser les résultats de cette étude dans un document de directives qui permettra aux collectivités locales d'étudier facilement la privatisation.

#### 2) Calendrier

Le calendrier porte sur:

- a. l'étude d'efficacité;

b. L'élaboration des directives et les vulgariser.

Étudier les projets de références existants en matière de l'efficacité de la privatisation.

Sur cette base, préparer les directives de la privatisation avant 1999 portant sur: la technique d'évaluation de la privatisation, la méthode de détachement ou cession du personnel et des biens existants, la méthode de conclusion des marchés, la méthode de suivi, etc.

Tableau 3.2-5 Plan d'action pour la privatisation

	1997	1998	1999	2000	2001	
a. Étude d'efficacité						
b. Élaboration et vulgarisation des directives						
Élaboration						
Vulgarisation						
Séminaire		●	●	●		

Avec ces directives, donner lieu à plusieurs séminaires avant l'an 2000. Fournir aux collectivités locales les conseils techniques sur l'étude de la privatisation.

3) Le système d'exécution

L'étude a. et la préparation des directives b. susmentionnées seront effectuées par le MEI en concert avec l'équipe de travail organisé par le ME.

3.3 Le plan d'action pour une bonne élimination des déchets spéciaux

Pour une bonne élimination des déchets industriels nocifs et à risque, L'État effectuera les actions suivantes:

1. l'aménagement des instruments administratifs nationaux;
2. l'amélioration de la GDS des unités de production;
3. l'incitation des unités de production à l'investissement dans l'environnement;
4. la promotion de l'aménagement des installations d'élimination des déchets spéciaux.

### 3.3.1 Aménager les instruments administratifs nationaux

#### 1) Objectifs

Vérifier les activités des unités de production provoquant la pollution environnementale.

Etablir une base des données relatives aux origines de déchets spéciaux et préparer un manuel d'instructions directives.

#### 2) Calendrier

Le calendrier porte sur:

- a. l'établissement d'une base des données relatives aux origines de déchets spéciaux;
  - b. la préparation d'un manuel d'instructions directives pour l'élimination des déchets spéciaux et orienter les unités de production.
- a. **L'établissement d'une base des données relatives aux origines de déchets spéciaux**

Étudier le choix de type de base des données sur la base du Chapitre 4 du Volume 2 du rapport établi par l'étude mixte ME et JICA.

Parallèlement à la préparation de la base des données, recueillir des informations relatives aux origines de déchets spéciaux pour leur utilisation dès 1999.

- b. **La préparation d'un manuel d'instructions directrices d'élimination des déchets spéciaux et l'orientation des unités de production**

Commencer par l'étude des archives relatifs aux techniques d'élimination de déchets spéciaux et effectuer la visite d'étude sur les lieux d'origine réels de tels déchets au cours de l'an 1997.

Élaborer les instructions directrices en 1998 pour commencer l'orientation dès 1999 en utilisant ces instructions.

Ces instructions seront unifiées avec les critères normalisés dans le cadre légal et réglementaire.

**Tableau 3.3-1 Le plan d'action pour le contrôle des déchets spéciaux**

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>a. Système de base de données</b>					
Préparation					
Établissement d'un système de base des données					
Collecte des données					
Exploitation et renouvellement					
<b>b. Instructions directives</b>					
Étude					
Élaboration					
Orientation					

### 3) Le système d'exécution

Mettre en place au sein du ME une équipe de lutte contre les déchets spéciaux composée de 3 à 5 personnes.

Mettre en place une commission de travail composée de: ingénieurs-conseils, ingénieurs des entreprises, scientifiques, etc., pour appuyer le travail de ladite équipe.

Chercher des possibilités de bénéficier des assistances techniques étrangères.

#### 3.3.2 Améliorer la GDS dans les unités de production

##### 1) Objectifs

Inciter le cadre administratif des entreprises à reconnaître la nécessité de la GDS spéciaux.

Instruire les ingénieurs cadres des unités de production sur les principes de base de l'élimination des déchets.

Former les entreprises et les ingénieurs clé comme initiateur d'une bonne gestion de déchets.

## 2) Calendrier

Le calendrier porte sur:

- a. l'organisation des séminaires d'administrateurs;
- b. l'organisation des cours de formation.

### a. Séminaires d'administrateurs

Organiser le séminaire d'administrateurs une fois par an et périodiquement avec participation des cadres administratifs et supérieurs des entreprises à propos de la nécessité de la GDS spéciaux.

Le nombre de participants à ces séminaires sera de 500 personnes avant l'an 2001.

Les éléments d'un séminaire sont: informations de l'étranger, avantage de la GDS pour les unités de production, responsabilités sociales des entreprises, etc.

Le séminaire contient aussi l'exposé des informations sur la technologie propre, l'orientation législative dans ce domaine et l'exposé des projets de référence avec les entreprises concernées.

Sélectionner 20 ou 30 meilleures entreprises (10 %) parmi les participants et les former comme initiateur.

### b. Les cours de formation

Préparer les cours de formation avant 1998 en relation avec l'élaboration de la base des données et les instructions directives. Le premier cours va commencer dès 1999.

**Tableau 3.3-2 Le plan d'action pour l'amélioration de la GDS dans l'enceinte des unités de production**

	1997	1998	1999	2000	2001
<b>a. Séminaires d'administrateurs</b>					
Préparation					
Ouverture		●	●	●	●
<b>b. Cours de formation</b>					
Préparation					
Première exécution			●	●	●

Former 100 ou 200 personnes dont les 10 ou 20 seront formées comme initiateur de la GDS spéciaux.

### **3) Le système d'exécution**

L'organe responsable de l'exécution est l'équipe de lutte contre les déchets spéciaux.

Les séminaires seront organisés de façon commune en concert avec le MCIA qui assistera à la préparation des éléments de la formation.

### **3.3.3 Inciter les unités de production à l'investissement dans l'environnement**

#### **1) Objectifs**

Étudier des mesures économiques et normaliser les mesures à prendre par le secteur privé dans le but d'inciter les unités de production à investir dans la construction des installations d'élimination des déchets spéciaux.

#### **2) Calendrier**

Il faut commencer les actions par la recherche des mesures incitatives (prêt à bas taux de l'intérêt favorisant l'investissement, réduction des impôts sur les chiffres d'affaire, etc). La taxe d'environnement sera aussi envisageable. Le ME étudiera toutes les mesures envisageables en collaboration avec le MCIA.

#### **3) Le système d'exécution**

Mettre en place une commission interne composée de représentants de chaque autorité concernée dont le secrétariat sera dirigé par le ME et MCIA.

*La normalisation interne du secteur industriel sera dirigée par le MCIA.*

### **3.3.4 Promouvoir la construction des installations d'élimination des déchets spéciaux**

#### **1) Objectifs**

Freiner la propagation des mauvaises influences sur l'environnement, sur la base des données de déchets spéciaux en promouvant l'aménagement des installations d'élimination pour éliminer notamment les déchets de nature prioritaire en matière de la préservation de l'environnement au Maroc.

#### **2) Calendrier**

Le calendrier porte sur:

- a. Identifier les déchets spéciaux à éliminer par priorité;
- b. Élaborer une politique nationale pour l'élimination de ces déchets;

- c. Inciter les unités de production et l'investissement privé à réaliser des projets d'aménagement des installations d'élimination de déchets spéciaux.

Parallèlement à la mise en oeuvre de la base des données ainsi que du manuel d'instructions directives de déchets spéciaux, identifier les déchets de nature prioritaire produits dans le territoire national en matière de la préservation de l'environnement y compris leurs origines.

Parallèlement à la mise en oeuvre de la base des données ainsi que du manuel d'instructions directives de déchets spéciaux, identifier les déchets de nature prioritaire produits dans le territoire national en matière de la préservation de l'environnement y compris leurs origines.

**Tableau 3.3.3 Le plan d'action pour l'aménagement des installations d'élimination de déchets spéciaux**

	1997	1998	1999	2000	2001
a. Identification des déchets spéciaux à éliminer par priorité		—————			
b. Élaboration d'une politique nationale pour l'élimination de ces déchets			—————		
c. Étude des projets d'aménagement des installations d'élimination des déchets spéciaux			—————		
d. Réalisation des projets					—————

Élaborer les directives nationales d'élimination en étudiant les techniques d'élimination des déchets spéciaux problématiques en collaboration avec les unités impliquées (celles qui les produisent) et les autorités compétentes dans le but d'orienter l'ensemble des unités de production.

Sur la base de cette étude, inciter notamment les unités impliquées à étudier la planification de projets d'aménagement des installations de déchets spéciaux.

Fournir le soutien en collaboration avec les autorités compétentes pour l'aménagement des installations d'élimination à projeter par les unités impliquées et la secteur privé.

### 3) Le système d'exécution

L'équipe de la lutte contre les déchets spéciaux du ME sera le principal exécuteur de ces actions.

Créer certaines équipes communes avec le MCIA s'il y a lieu.

#### 3.4 Le plan d'action pour l'établissement d'un système d'élimination des déchets infectieux

L'aspect environnemental sera traité au paragraphe 3.3.

Le plan d'action pour l'établissement d'un système d'élimination de ces déchets porte sur:

1. l'établissement d'un système de la GDS intra-hospitalier;
2. la promotion de l'aménagement des installations d'élimination des déchets infectieux.

##### 3.4.1 Établir un système de la GDS intra-hospitalier

###### 1) Objectifs

Élaborer un manuel d'élimination intra-hospitalier des déchets infectieux pour établir un système de la GDS intra-hospitalier.

Vulgariser ce manuel pour orienter les responsables des grands hôpitaux.

Tableau 3.4.1 Le plan d'action pour l'établissement d'un système intra-hospitalier

	1997	1998	1999	2000	2001	
a. Élaboration d'un manuel opératoire						
b. Formation des hôpitaux exemplaires						

###### 2) Calendrier

Le calendrier porte sur:

- a. l'élaboration d'un manuel d'élimination des déchets infectieux;
- b. la formation des meilleurs hôpitaux à suivre.

Ce manuel est en cours de préparation au MSP. Il sera achevé en 1997. Il ne reste qu'à l'exécuter.

Identifier quelques hôpitaux type où ce manuel sera pratiqué au cours de l'an 1998.

Exposer les résultats de leur expérience au personnel concerné pour l'encourager à les vulgariser dès 1999.

### 3) Le système d'exécution

L'équipe de projet organisée au niveau du MSP l'exécute. Le ME assistera à cette exécution.

#### 3.4.2 Aménager les installations d'élimination des déchets infectieux

##### 1) Objectifs

Orienter les personnes concernées (entrepreneurs privés, personnel hospitalier, etc) pour l'aménagement des installations d'élimination des déchets infectieux.

##### 2) Calendrier

Le calendrier porte sur:

- a. l'établissement d'une politique nationale pour l'aménagement des installations d'élimination des déchets infectieux;
- b. l'incitation du secteur privé à investir aux services d'élimination;
- c. le renforcement de l'organisation des instituts médico-sanitaires.

**Tableau 3.4.2 Le plan d'action pour l'aménagement des installations d'élimination des déchets infectieux**

	1997	1998	1999	2000	2001
a. Élaboration de la politique nationale	■				
b. Participation du secteur privé					
Appel-d'offres	■				
Construction		■	■		
Fonctionnement				■	■
c. Organisation des établissements médico-sanitaires		■	■		

Le MSP établira des orientations d'aménagement des installations d'élimination des déchets infectieux.

Préparer l'incitation du secteur privé en collaboration avec les autorités compétentes concernées. Étudier notamment en collaboration avec le ME le contenu des installations d'élimination ainsi que le système d'octroi d'autorisations d'entreprises.

Organiser par région les instituts médico-sanitaires pour former un conseil de communication d'élimination des déchets infectieux où discuter à propos de l'utilisation du secteur privé et de la construction d'un incinérateur commun.

### **3) Le système d'exécution**

L'équipe de projet du MSP exécutera ce plan d'action. L'étude technique de l'aménagement des installations d'incinération sera effectuée en collaboration avec le ME.

### **3.5 Sensibiliser la population**

Il faudra saisir certaines occasions nationales pour lancer des campagnes de sensibilisation aux problèmes de déchets (ainsi que d'autres problèmes environnementaux) et ce, en collaboration avec les autorités concernées.

Confectionner les manuels pédagogiques de l'environnement incluant la gestion de déchets à l'usage des collectivités locales à exécuter ces actions.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept up-to-date and should be accessible to all relevant parties.

2. The second part of the document outlines the procedures for handling discrepancies and errors. It is important to identify any errors as soon as possible and to take appropriate corrective action. This may involve reviewing the records, contacting the relevant parties, and making adjustments to the accounts. The goal is to ensure that the financial statements are accurate and reliable.

3. The third part of the document discusses the role of the auditor in verifying the accuracy of the financial statements. The auditor should perform a thorough review of the records and should report any findings to the management. It is the responsibility of the management to ensure that the financial statements are prepared in accordance with the applicable accounting standards and to provide the auditor with all necessary information.

4. The fourth part of the document discusses the importance of transparency and communication in financial reporting. Management should provide clear and concise information to the stakeholders and should be open to questions and feedback. This will help to build trust and confidence in the financial statements and will ensure that the organization is operating in a transparent and ethical manner.

5. The fifth part of the document discusses the role of the board of directors in overseeing the financial reporting process. The board should ensure that the financial statements are prepared in accordance with the applicable accounting standards and that the auditor is independent and objective. The board should also be responsible for ensuring that the financial statements are accurate and reliable and that the organization is operating in a transparent and ethical manner.

## CHAPITRE 4 COUT ET SUIVI D'EXECUTION DU PLAN D'ACTION

### 4.1 Disposer de fonds par le biais de la coopération internationale

Budgétiser les dépenses nécessaires à l'exécution du plan d'action pour s'assurer d'un fonds d'exécution.

Tableau 4.1.1 Estimation des coûts d'exécution du plan d'action

	Durée et quantité	Dépenses d'études	Coûts d'investissement
<b>A. Actions pour la mise en place d'un système d'administration pour la GDS</b>			
1. Élaboration de la loi des déchets	2 ans	200 mille DH	-
2. Établissement des critères d'élimination et autres	5 ans	1 000 mille DH	-
<b>B. Actions pour le développement de la GDS au niveau municipal</b>			
1. Amélioration de la GDS municipaux	5 ans	500 mille DH	-
2. Introduction de la technique de pont-bascule	10 endroits		4 millions DH
3. Construction des installations d'élimination contrôlée	5 endroits		200 millions DH
4. Assistance pour la réhabilitation des décharges existantes	5 ans	1 000 mille DH	Dépendant au projet
5. Promotion de la privatisation		400 mille DH	
<b>C. Actions pour le contrôle des déchets spéciaux</b>			
1. Réalisation d'un inventaire pour les déchets spéciaux	5 ans	2 000 mille DH	
2. Assistance pour l'amélioration de la GDS des unités industrielles	5 ans	400 mille DH	
3. Incitation des entreprises privées à investir dans l'environnement	5 ans	200 mille DH	
4. Incitation pour la construction des installations d'élimination des déchets spéciaux	5 ans	1 000 mille DH	
<b>D. Assistance pour l'amélioration de la gestion des déchets infectieux</b>	5 ans	800 mille DH	Dépendant au projet
<b>E. Sensibilisation publique</b>	5 ans	2 000 mille DH	
<b>Total</b>		<b>9 300 mille DH</b>	<b>204 millions DH</b>

Le montant total est estimé à 9,3 millions de DH, soit 2 millions de DH par an. Ce montant n'est pas négligeable, certes mais constitue un seuil minimum pour la réalisation de l'ensemble des objectifs du plan d'action.

Le coût d'investissement total s'estime au moins à 200 millions de DH. Les parties responsables de la GDS devront mobiliser les fonds nécessaires en ayant recours à des bailleurs de fonds étrangers.

Il faudra aussi renforcer les finances locales ainsi que le système financier d'investissement public afin de permettre aux collectivités locales de disposer de fonds pour la mise en place d'installations d'élimination.

La collaboration avec le FEC doit être renforcée pour permettre aux collectivités locales de mieux accéder aux financements requis.

#### **4.2 Mettre en place une cellule de coordination de l'exécution du plan d'action**

Le Ministère de l'Environnement, étant responsable de la coordination de l'exécution du plan d'action, doit se doter d'une cellule de coordination qui devra comporter les profils suivant:

Pour le cadre légale et institutionnel	2 personnes;
Pour l'ingénierie génie civil ou environnemen	3 personnes;
Chimistes	2 personnes;
Ingénieurs informatiques	1 personne;
Pour la relation publique	1 personne.
Total	9 personnes

Une commission de suivi interministérielle sera également mise en place et dirigée par le ME.

Le scruterait de cette commission (ME) devra coordonner les rapports de l'état d'avancement et établira un rapport de synthèse à soumettre à la commission de suivi.

Cette commission sera chargée également de formuler les orientations du deuxième plan d'action qui sera élaboré sur la base des résultats du premier (1997-2001).

Informé la commission nationale des déchets, instituée sous l'égide du CNE de l'état d'avancement de l'exécution du plan d'action.

#### **4.3 Renouveler le plan d'action**

Évaluer les résultats du premier plan d'action au cours de 2001 pour établir un plan d'action nationale de la GDS pour la deuxième phase.







JICA